

PROFESSIONNALISATION OU DÉPROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTES FAMILIALES ? (*)

Va-t-on jeter la nourrice avec l'eau du soin ?

Patrick GALOPIN (**)

I- INTRODUCTION

On s'accorde généralement à considérer combien, au fil des étapes législatives de 1978, 1992 et 2006, la fonction ancienne des gardiennes ou nourrices a évolué vers le statut de métier. Rappelons quelques effets principaux de ces réformes successives :

- En 1978, la loi instaure les premiers statuts, définit la nécessité d'un agrément, la possibilité d'une formation, institue la notion de *famille d'accueil*.
- 1992 : la formation est étendue et devient obligatoire ; l'assistante maternelle – qui peut être un « *assistant maternel* » – participe à l'évaluation de la situation d'accueil. L'article 123-9 de la loi met l'accent sur l'accompagnement « *pluriprofessionnel* ».
- La loi de 2006 amplifie cette évolution en plusieurs aspects : la formation, dont la durée augmente, débouche sur un diplôme ; l'assistant(e) familial(e) est explicitement désigné(e) comme « *travailleur social* », sa place dans l'équipe affirmée ; des modalités de congés sont précisées.

Cette récente étape n'a pas manqué de susciter un bel enthousiasme au niveau des assistantes familiales, dont ont témoigné par exemple les commentaires dans les groupes de parole que nous coanimons : « *Nous sommes reconnues comme professionnelles à part entière* » ; « *Nous voilà maintenant des professionnelles comme les autres* ».

Bientôt cependant, quelques voix, des doutes, ont commencé à s'exprimer, murmurant d'autres hypothèses : « *N'y aura-t-il pas deux catégories d'assistantes familiales, les diplômées et les autres ?* » ; « *N'allons-nous pas y perdre [notre âme] ?* ».

L'une des participantes à un groupe de parole, peu encline à faire « *valider* » les « *acquis de l'expérience* », a pu y dire un jour toute la valeur qu'elle accordait, par contre, au « *diplôme de la meilleure famille d'accueil* » (*sic*) que les enfants confiés avaient décerné à elle-même et à son mari...

Comment ne pas entendre le soulagement des assistantes familiales à se sentir de plus en plus prises en compte ? Nombre d'articles, stages, conférences sont consacrés à ce thème de « *professionnalisation* », donnant à cette époque l'allure d'innovation, d'étape fondatrice et de réforme majeure...

Force est de constater, pourtant, que cette « *professionnalisation du maternage* » ne date pas tout à fait d'hier (1).

Alors, nous nous questionnerons ici, comme un certain nombre d'entre elles, quant au sens, aux effets et au degré de réalité de cette « *professionnalisation* ».

Et s'il n'y avait là qu'un faux scoop, venant masquer des bouleversements d'un autre ordre ?

Et s'il ne s'agissait que d'un nouveau symptôme de toute une époque ?

.../...

(*) Texte inédit [NDLR].

(**) Psychologue clinicien, C.D.A.S. de MORLAIX (Finistère) [NDLR].

(1) BONETTI, FRAISSE, DE GAULEJAC, ROUGÉ, *Les assistantes maternelles de l'A.S.E. : de la professionnalisation du maternage à la constitution d'un Appareil Affectif d'Etat*, *Germinal*, MEUDON, 1979.

II- VOUS AVEZ DIT : « PROFESSIONNALISATION » ?

Une curieuse coïncidence

Travaillant récemment avec un groupe de T.I.S.F (travailleuses en intervention sociale et familiale), avec qui nous venions de visionner un DVD présentant différents terrains d'exercice de leur métier, nous avons été impressionné d'entendre en leurs commentaires des propos exactement identiques à ceux qui émanaient des assistantes familiales : « *professionnelles à part entière* » ; « *professionnelles comme les autres* »...

Dans l'un et l'autre cas, l'accès au *Centre* (où ont lieu les synthèses, par exemple), le sentiment d'être membres d'une « *équipe* », semblent attester de façon majeure la reconnaissance tant attendue.

Cette coïncidence alerte à plus d'un titre : ces discours semblables de deux métiers, heureux d'une valorisation toute neuve, ne sont-ils pas conjointement marqués de redoutables malentendus ?

→ Dans l'expression : « *professionnelles à part entière* », quel serait le mot-clé : « *entière* » ou « *à part* » ? L'idée d'« *entier* », évoquant la complétude, dit mal la *limite*, qui est l'une des caractéristiques de la profession – espace inscrit dans un champ (de compétences...) borné, dé-fini. Sylviane **GIAMPINO**, psychologue, nous rappelle combien, « *à la différence du lien de filiation, le lien professionnel est toujours limité, dans le temps et dans l'espace* » (1). N'est-ce pas ce qu'il a d'« *à part* » qui est la marque même du métier, en ce sens que celui-ci ne peut être que spécifique, singulier, différent ?

De même, être « *professionnel comme les autres* » ne serait rien moins qu'une affirmation paradoxale, puisque justement la profession n'est pas l'assimilation.

→ Un deuxième malentendu nous semble se rapporter à l'« *équipe* », qui par l'appartenance vient donner aux assistantes familiales le sentiment de leur « *reconnaissance* ».

L'équipe évoquée nous paraît se confondre avec ce temps imaginaire que chacun peut vivre, et qui est celui de l'illusion groupale – c'est-à-dire ce mythe qui permet à un ensemble de se maintenir sans être encore mûr pour prendre le risque d'affirmer des différences. Rappelons-le, cette référence à une équipe idéalisée, invoquée sur un mode quasi incantatoire, répétée tel un slogan, est loin d'être l'apanage des assistantes familiales... nul n'y échappe tout à fait.

Or, en réalité, qu'est-ce qu'une équipe, sinon ce lieu où l'ensemble des professionnels vont coexister « *à égalité d'incomplétude réciproque* », comme le disait René **CLÉMENT** ? Nul n'ayant « *le monopole du thérapeutique* », rappelait-il par ailleurs, c'est l'articulation des différences qui donnera (ou non) à un dispositif un effet thérapeutique.

À les entendre s'exprimer pareillement, ces deux professions nous amènent à constater combien l'accès au *Centre* est ressenti comme un progrès signifiant. Deux professions qui, jusque-là, s'exercent principalement au domicile : tantôt celui de la famille d'accueil (pour l'assistante familiale), tantôt celui de la famille ou de la personne aidée (pour celle qu'il n'était pas encore indigne de désigner, il y a peu, comme « *travailleuse familiale* »). La « *promotion* » par l'entrée augmentée au *Centre* n'est-elle pas indicative d'un risque de « *délocalisation* » des fonctions, autrement dit : leur noblesse serait-elle en train de changer de quartier ?

Ces constats nous semblent signe d'un « *changement d'ère* », dans le sens où apparaissent une *perte d'honneur de la différence* et une *perte d'honneur du lieu d'exercice*.

Pour une réhabilitation de la différence, ou à la recherche du sens perdu

Nous entendions récemment évoquer les travaux d'un groupe de réflexion où avait été formulée l'hypothèse – voire la revendication – que l'assistante familiale, puisque professionnelle et membre de l'équipe « *au même titre que les autres* », pourrait aussi accéder au dossier de l'enfant confié à l' A.S.E...

A qui appartiendrait donc le dossier, l'histoire, l'enfant lui-même ?

.../...

(1) Cf. conférence à **BREST**, 29 novembre 2001.

De façon plus générale, la qualité de professionnel peut-elle se traduire prioritairement par un : « *J'ai donc le droit de... [moi aussi]* » ?

À l'heure où s'est généralisée la participation des assistantes familiales aux synthèses, la démarche de l'une d'elles nous a rappelé heureusement leur clairvoyance à identifier combien être professionnel n'est pas synonyme d'être ensemble en tous lieux, tout le temps – tout se dire et tout entendre : il s'agissait d'une situation où la maman de l'enfant confié ne manquait pas de manifester sa souffrance et son sentiment de rivalité à l'égard de l'assistante familiale, de manière parfois « *explosive* ». Au moment de la synthèse, quand le temps vint d'élaborer de nouvelles propositions quant aux modalités de visites mère-enfant, cette assistante familiale demanda à se retirer après avoir exposé ses observations concernant l'évolution de la fillette... souhaitant ainsi éviter de renforcer les représentations de toute-puissance éprouvées par la mère, et d'autre part ne pas être trop envahie par nos informations ou hypothèses...

Si l'identité professionnelle passe par l'affirmation de droits, et d'ailleurs d'obligations, la professionnalisation, au sens du dictionnaire (1) est « *le caractère d'une activité dont l'exercice tend à devenir professionnel, [c'est à dire] à ne plus être confié qu'à des spécialistes, des gens de métier* » (2).

Une fonction essentielle du dispositif d'accueil va être – en préservant un lien avec les parents – de soutenir la construction de l'enfant dans l'ordre de la différence des places et des générations.

La famille d'accueil y tient un rôle de premier plan. Mais allons-nous lui permettre d'étayer ce repérage si nous induisons un discours où dominerait le culte de l'équipe, assimilée à un magma indifférencié – où, comme aurait pu dire Pierre **DAC**, « *tout est dans tout et réciproquement* » ?

De quoi l'assistante familiale serait-elle donc spécialiste ?

A l'heure où s'affirment de nouveaux droits pour les assistant(e)s familiaux(les) – congés, inscription dans les *Amicales des personnels*, etc. –, nous entendons beaucoup moins souvent par contre, en entretiens ou dans les groupes, se poser la question du « *droit de s'attacher* ».

➤ Première hypothèse face à ce constat : ce serait désormais une telle évidence [que tout accueil implique l'attachement à et de l'enfant] qu'il deviendrait superflu d'y insister. Il serait donc définitivement acquis que la famille d'accueil constitue avant tout pour l'enfant « *un lieu chaleureux et structuré* », que l'assistante familiale « *prend soin affectueusement de l'enfant* », résumés essentiels que Myriam **DAVID** n'avait cessé de rappeler ?

➤ Une deuxième hypothèse, nettement moins réjouissante, nous rattrape, en écho à des propos tenus un jour par le célèbre violoniste Yehudi **MENUHIN** : « *Je frémis à la pensée de ne plus être un amateur (...); un amateur est avant tout quelqu'un qui aime ce qu'il fait, et je crains que les professionnels n'aiment plus ce qu'ils font !* » (3). L'affectivité serait-elle donc mal liée au professionnel ?

L'accueil familial trouve son sens et sa finalité dans les « *causes profondes* » du déplacement qui, quelles que soient les « *circonstances accidentelles* » (M. **DAVID**) qui les masquent, correspondent à un trouble de l'attachement.

C'est à l'endroit de cette faille dans l'attachement que vient se situer la place spécifique de l'accueil familial, menacée nous semble-t-il par le malentendu actuel de la professionnalisation.

L'assistante familiale, avec les membres de sa famille vivant au domicile, vient donc suppléer, un temps, une part de la fonction parentale, dont la visée est l'éducation.

Eduquer, c'est comme chacun le sait « *conduire à l'extérieur* » – c'est donc aider à pouvoir se séparer. Comme nous le rappelait G. **MERMET** (cf *supra*) : « *On ne peut se séparer bien que si l'on s'est attaché bien* ».

.../...

(1) Cf le **Petit LAROUSSE**.

(2) Souligné par l'auteur.

(3) Cité par un participant au stage du **COPES**, « *La professionnalisation des familles d'accueil* », animé par Geneviève **MERMET**, 2007

Avant de pouvoir « se conduire » au-dehors, il est indispensable de bénéficier d'une constance de sollicitude, de préoccupation, qui sera le fondement de la constitution du sentiment de sécurité.

S'attacher *bien* : ce « bien » ne se juge pas à l'aune de « un peu, beaucoup, passionnément... », il se traduirait plutôt par « à la juste place ».

Cela suppose bien sûr que l'assistante familiale ne fasse pas l'amalgame entre, comme le distingue Serge **LESOURD** (1), l'*appartenance* (qui s'origine toujours chez les parents de l'enfant et se marque par la nomination, la reconnaissance à l'état civil), et l'*affiliation* (qui, venant de l'enfant, correspond au lien affectif privilégié qu'il peut éventuellement tisser avec d'autres que ses parents).

Elle y sera aidée par l'existence, entre elle et l'enfant accueilli, d'une instance tierce. C'est la fonction du Service (garant de l'histoire de l'enfant, de sa filiation...). C'est aussi la fonction de la propre famille de l'assistante familiale.

Nous savons bien maintenant combien le seul déplacement « physique » de l'enfant est impuissant à traiter la situation qui en a été à l'origine. Bien sûr, encore faut-il que les parents puissent en venir à une séparation psychique d'avec l'« *infantile enclos* » ou « *résiduel* » (comme l'écrivait René **CLÉMENT** (2), désignant ainsi l'ex-enfant toujours blessé en eux) pour qu'advienne l'« *autre* » enfant, qu'ils ont reconnu comme leur « *appartenant* » sans pouvoir cependant le distinguer comme sujet.

Cela suppose aussi une élaboration par l'enfant lui-même, qui l'amènera à se différencier de ses parents, et à mieux identifier leurs défaillances ou troubles à l'origine, au fond, du dé-placement. Cet accès à une autonomie de la pensée ne sera possible que grâce à l'apaisement, au sentiment de sécurité dont la famille d'accueil aura facilité l'émergence.

Lieu d'attachement, préalable indispensable à la séparation, l'assistante familiale avec sa famille va pouvoir – à condition d'être suffisamment préservée des effets de la souffrance parentale – offrir à l'enfant un espace sinon « *neutre* », du moins *autre*. La famille d'accueil a valeur d'« *espace transitionnel* », comme disait D. W. **WINNICOTT** ; cet espace va contribuer à ce que l'enfant puisse supporter l'absence sans se trouver anéanti par l'angoisse mortifère. Essentielle à conforter chez l'enfant confié le « *sentiment continu d'exister* », l'assistante familiale avec son entourage va donc jouer un rôle fondamental dans la possibilité qu'il aura de passer de l'expérience nocive de la discontinuité relationnelle à un « *lien de pensée* » – signe majeur, nous dit M. **BERGER**, de la construction psychique de l'enfant.

Une situation à risques

L'« assistante » sans le « familial » ?

Si l'on entend bien la spécialité de l'assistante familiale comme centrée sur l'attachement et, avec l'aide d'une fonction tierce, la construction d'un espace intermédiaire pour l'enfant, une question se pose alors : nos services vont-ils savoir favoriser, pour l'assistante familiale elle-même, un espace d'indépendance ? Autrement dit, quelle « *marge de manœuvre* » et d'autonomie vont-ils lui laisser ?

N'est-il pas ainsi préoccupant d'entendre tel ou tel employeur se féliciter de « *professionnaliser ses assistantes familiales* » (chacun pouvant entendre la « nuance » entre *être professionnalisé* et *se professionnaliser*) ?

Certes, le service, l'équipe d'accompagnement, ont notamment pour effet d'occuper une fonction tierce, évitant à l'enfant et à l'assistante familiale de rester enfermés dans un duo finalement aliénant. Cependant, ils n'ont pas l'exclusivité de cette fonction. À considérer surtout celle ou celui de la famille d'accueil qui est nommé dans le contrat de travail, nos services risquent de minimiser le fait que c'est bien une *famille* qui accueille ; et c'est déjà à ce niveau que la « *triangulation* » va se mettre en œuvre dans la relation entre l'enfant et l'assistant(e) : la place tenue par ses enfants dans le quotidien, dans son affectivité, en est l'une des composantes.

.../...

(1) Cf. son intervention (« *Affiliation, appartenance, assimilation, ou quoi ?* ») au Colloque du **G.R.A.P.E.** à **NÎMES**, 16-18 novembre 1995 (« *Pour-suivre les parents des enfants placés* »), in **Actes du Colloque, Erès**, 1996.

(2) Cf. René **CLÉMENT**, **Parents en souffrance, Stock**, 1993.

C'est également l'une des fonctions du conjoint... à condition que nous l'attendions comme autre, séparateur, et non comme « *mère-idéale bis* » selon l'expression de Jutta **DE CHASSEY** (1).

Ces dernières années, nous nous sommes interrogé quant à la réelle prise en compte du statut singulier du « *père d'accueil* » – qui n'est ni *co-mère* ni *comme-mère* ! –, cela à partir de l'augmentation sensible du nombre de candidatures de maris d'assistantes familiales en exercice, et surtout de propos tenus dans les entretiens préalables à l'embauche. Il n'est pas rare que le conjoint qui postule exprime l'attente « *d'être reconnu dans ce qu'il fait* » par le service ; comme s'il n'y avait d'autre place considérée, ni d'autre issue, que de se situer *sur le même plan* que l'assistante familiale...

Par ailleurs, si nous continuons à considérer que l'important pour l'enfant n'est pas tant de prendre appui sur de « *l'assistante* » que sur du « *familial* », il nous faut nous interroger sur un autre point : quelles peuvent être les conditions d'un équilibre entre, d'une part la nécessité de guidance ou la légitimité d'un « *contrôle* », et d'autre part le respect des intimes convictions ou approximations éducatives de la famille d'accueil ? Les exemples ne manquent pas où les thèmes de la sanction, de l'argent de poche (...) amènent à constater combien l'assistante doit renoncer à la tradition ou à l'usage familial pour se rapprocher de nos référentiels, de plus en plus codifiés, de bonnes pratiques. Si donc il reste un sens à reconnaître à la famille d'accueil un rôle de suppléance à la fonction parentale – légitimé par l'accord des parents ou le plus souvent la décision du juge, n'y a-t-il pas à retenir la réplique célèbre de **FREUD**, à une mère qui lui demandait conseil : « *Faites comme vous voudrez, Madame, ce sera toujours mal !* » ?

La déprofessionnalisation des assistantes familiales

En arrière-plan de la « *professionnalisation* » proclamée avec redondance, nous observons que le mouvement en cours aboutit exactement à l'inverse.

Certes, la mise en place d'une formation initiale, l'amélioration de la formation continue, la création d'un diplôme, la participation accrue à l'évaluation de la situation d'accueil... vont dans le sens d'affirmer sa fonction comme *métier*, dépassant la ringardise apparente de la « *nourrice* ».

Cependant, en risquant de ne plus accorder l'essentielle valeur au *familial*, comme si ce n'était plus là le champ probant de son exercice, ce métier jeune n'est-il pas d'emblée déqualifié ?

Il ne s'agit pas ici, bien sûr, de dire aux assistantes familiales : « *Restez chez vous !* », sur l'air de « *Chacun chez soi* », mais de rappeler que l'expression « *être à demeure* » n'a jamais été en soi péjorative.

Si l'on considère combien une profession est caractérisée non seulement par une formation, un diplôme, mais aussi par un champ spécifique d'exercice, alors il devient évident que jamais plus qu'aujourd'hui les assistantes familiales n'ont été en risque de perdre cette qualité dont on célèbre pourtant la (recon)naissance.

Alors, avant qu'il ne soit trop tard, que la banalisation de la fonction ne s'éloigne trop des besoins des enfants dé-placés, et sans pour autant jeter aux orties diplômes, formations, synthèses..., souhaitons qu'elles parviennent à ne pas (laisser) abîmer leur singularité !

III- CONCLUSION ?

Les assistantes familiales n'ont peut-être pas tort de considérer qu'elles deviennent des « *professionnelles [dé-professionnelles ?] comme les autres* »... pour le meilleur et pour le pire. Le meilleur, chacun s'est accordé à le lire comme une reconnaissance tant attendue.

.../...

(1) Colloque du **G.R.A.P.E.**, « 2001 ou l'Odyssée du placement familial », **SAINT-MALO**, novembre 1996.

Et le pire ? La perte d'honneur de la singularité de leur fonction, qui s'exerce dans le champ du familial (lieu de la différence des places, du respect) et permet avant tout à l'enfant de s'attacher bien pour se séparer bien, nous semble un symptôme d'un phénomène qui tend à se généraliser : la dédifférenciation des métiers. Cette évolution se marque par une confusion, une interchangeabilité des fonctions dans laquelle on peut apercevoir les effets de stratégies ou conceptions managériales du travail : la *mission* est alors remplacée par le *rôle*, ou la *tâche*, la *place singulière* changée en un ensemble de *savoir-faire*.

A ce titre, « *professionnelles comme les autres* », les assistant(e)s familiaux(les) arrivent sans doute à une étape charnière où tout peut basculer, où elles (et surtout les enfants...) auraient tellement plus à perdre qu'à gagner. Comment leur place pourrait-elle se dire seulement par ce qu'elle font ? Comment pourrait-elle donc se réduire à un ensemble de pratiques, actes, compétences... évaluables ?

Nous pouvons au passage nous demander si ce risque de déqualification de la famille d'accueil n'est pas l'illustration particulière d'une potentialité d'atteinte à la *famille* en général : entre conseils spécialisés, propositions de soutien à la parentalité, injonctions et contrôle de la responsabilité parentale (1), jusqu'où la famille va-t-elle pouvoir être reconnue dans les errements de son originalité créatrice ? N'est-elle pas de plus en plus attendue sur le terrain gradué et restreint des *compétences* ?

Il ne s'agit certes pas de sombrer dans la nostalgie d'un temps ancien, âge d'or idéalisé, de rétablir la croyance révolue en ce que l'amour nourricier suffirait à dire la fonction de la famille d'accueil.

Il ne s'agit pas de « *victimiser* » l'assistante familiale. La responsabilité lui revient d'autoévaluer – comme les autres membres du dispositif d'accueil familial – et de continuer à promouvoir ce qu'est la mission fondamentale et singulière de sa fonction.

Osons espérer alors que les assistantes familiales et assistants familiaux, grisé(e)s par le sentiment d'une « *reconnaissance* » qui les définirait par leur *appartenance* (à l'équipe), n'abandonneront pas à l'insignifiance ce qui fonde le plus authentiquement leur fonction, et qui va se dire dans l'*affiliation* de l'enfant à sa famille d'accueil.

À l'heure où se manifeste la nécessité de « *Sauver la clinique* », portons donc attention à ce que puisse être sauvegardée cette dimension de l'assistante familiale.

Qu'est-ce qui se vit pour cet enfant-là, avec son histoire, dans cette famille d'accueil-là ? Et celle-ci, que vit-elle avec, pour, et du fait de cet enfant-là ?

Le temps est venu de garder ou rendre sa noblesse à cette clinique de la famille d'accueil, qui se situe au niveau de l'enfant, du quotidien. Il n'est pas d'autre sujet de son exercice.

Le « *péril en la demeure* », on l'a bien compris, c'est ce risque d'une vampirisation par l'Institution, une délocalisation de son travail.

Souhaitons donc que, passée l'euphorie de cette « *reconnaissance* » d'ailleurs tronquée, les assistant(e)s familiaux(les) sauront éviter de perdre l'orientation, et de vue le « *destinataire* » fondamental : l'enfant !

C'est dans le pas à pas du soin qu'elles gagnent à être (re)connues !

L'éclat du grain de sable n'éclaire-t-il pas mieux, finalement, que celui aveuglant du miroir aux alouettes ?

(1) Cf. notamment la loi du 5 mars 2007 sur la « *prévention de la délinquance* ».